

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – GMX DEV

Préambule

Les présentes Conditions générales de Vente (ci-après les « **Conditions Générales** ») sont applicables entre la société : **GMX DEV**, société par actions simplifiée unipersonnelle immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 914 038 815 et dont le siège social est situé 27 Boulevard Ferdinand Negro 13012 MARSEILLE (ci-après « **GMX DEV** ») et le client, ce dernier étant toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier d'une ou plusieurs prestations de la part de GMX DEV (ci-après le « **Client** »).

Article 1 – Objet

Les Conditions Générales ont pour but de définir les modalités de réalisation des prestations par **GMX DEV** (ci-après les « **Prestations** »). **GMX DEV** propose, notamment, les Prestations suivantes :

- Conception et réalisation de sites web vitrine ou e-commerce ;
- Audit et optimisation de site web ;
- Accompagnement communication et création digitales.

Les Conditions Générales s'appliquent à toutes les Prestations. En conséquence, la passation d'une commande par le Client emporte l'adhésion sans réserve de ce dernier aux Conditions Générales. Le Client reconnaît également en avoir pris connaissance et les avoir acceptées notamment en retournant le devis signé.

Tout autre document que les Conditions Générales, à l'exception du devis, et notamment catalogues, prospectus, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative et non contractuelle. Les Conditions Générales prévalent sur tout document du Client, notamment toutes conditions générales d'achat.

Il est entendu qu'en cas de contradiction, le devis constitue les conditions particulières de vente et prévaudra ainsi sur les Conditions Générales et annexes éventuelles.

Article 2 - Durée

2.1 Pour les Prestations ponctuelles

Sauf mention particulière sur le devis, le contrat constitué par le devis et les Conditions Générales est conclu pour la durée de réalisation des Prestations à compter de la date de signature du devis et des conditions générales annexées ou de la date de commencement des Prestations si celle-ci est antérieure.

2.1 Pour les Prestations avec abonnement

Pour certaines Prestations, tel que mentionné au devis et notamment pour les prestations d'accompagnement communication et création digitales, le contrat constitué par le devis et les Conditions générales est conclu pour une durée indéterminée à compter de la date de signature du devis ou de la date de commencement des Prestations si celle-ci est antérieure. Les paiements sont effectués mensuellement et constituent un abonnement sans engagement, résiliable à tout moment par chacun des parties sous réserve de respecter un préavis de deux mois. Tout mois entamé sera dû en totalité et toute résiliation interviendra le lendemain du deuxième mois suivant le jour de réception de la lettre recommandée avec AR de résiliation.

Article 3 – Commande

3.1 Modalités de passation de la commande

GMX DEV adresse au Client un devis précisant le détail des Prestations ainsi que les prix applicables. La commande n'est prise en compte par GMX DEV qu'à compter de la réception du devis et des Conditions générales annexées dûment signées par le Client. Les commandes ne sont définitives, même lorsqu'elles sont le cas échéant prises par l'intermédiaire des représentants ou employés de GMX DEV, qu'après versement d'un acompte de 30% du montant total des Prestations. L'acompte devra être réglé à la signature du devis.

Si le Client passe une commande auprès de GMX DEV sans avoir procédé au paiement de la ou les commandes précédentes ou si ce dernier présente un risque d'insolvabilité, GMX DEV pourra refuser d'honorer cette commande, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

3.2 Modification ou annulation de la commande

Toute modification ou annulation de la commande devra être présentée par écrit par le Client. Les commandes étant définitives et irrévocables, toute demande de modification des Prestations par le Client doit être soumise à l'acceptation de GMX DEV. Chaque modification pourra faire l'objet d'une tarification supplémentaire, à la discrétion de GMX DEV. Si une ou plusieurs modifications sont acceptée(s), GMX DEV sera délié des délais indicatifs convenus antérieurement pour l'exécution des Prestations. En cas d'une annulation de la commande par le client, GMX DEV conservera l'acompte d'ores et déjà versé.

Article 4 – Modalités de réalisation des Prestations

4.1 Dispositions générales

L'ensemble des informations et contenus de toute nature ayant été, préalablement à leur diffusion, sélectionnés par le Client, GMX DEV ne saurait en aucun cas être rendu responsable à ce titre. Le Client doit notamment être en possession des droits de propriété intellectuelle et/ou de toutes les autorisations utiles pour la diffusion, la reproduction ou plus généralement l'utilisation des contenus qu'il met à disposition de GMX DEV et/ou qu'il lui demande de diffuser. Le Client assume toute responsabilité pour les préjudices résultant d'une violation de droits, sous réserve des garanties données par GMX DEV et figurant à l'article « Propriété Intellectuelle » ci-dessous.

GMX DEV n'est pas responsable des conséquences l'utilisation par le Client, à titre personnel et sans directives de GMX DEV, de ses accès administrateurs. En cas de bugs, d'erreurs ou de dysfonctionnement de quelque nature que ce soit, l'intervention de GMX DEV sera facturée en fonction du temps passé, au taux horaire en vigueur au moment de l'intervention.

Le Client est également informé que GMX DEV n'est pas tenu, une fois les Prestations livrées et fournies au Client, d'effectuer des sauvegardes régulières des livrables, notamment les sites web réalisés.

3.2 Livraison des Prestations

GMX DEV s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour réaliser les Prestations selon les délais indicatifs convenus entre les parties. Tout retard par rapport à un tel délai ne saurait justifier une résiliation de la commande passée par le Client ou donner lieu à une quelconque pénalité ou indemnité. GMX DEV fournira ses meilleurs efforts pour en informer le Client dans un délai adéquat. Le Client reconnaît que sa coopération est nécessaire au respect des délais convenus et à la bonne exécution des Prestations.

3.3 Réception des Prestations

À la suite de la livraison des Prestations par tous moyens, formalisée le cas échéant par un bon de livraison, et sauf mention contraire sur un tel document, le Client dispose d'un délai de cinq (5) jours ouvrables pour communiquer à GMX DEV ses éventuelles demandes de modifications. Passé ce délai, les Prestations sont réputées validées par le Client.

3.4 Outils et prestataires externes

Dans le cadre des Prestations notamment du développement du site ou encore de la gestion des réseaux sociaux, et conformément aux besoins et aux demandes du Client, GMX DEV peut être amené à mettre en œuvre des solutions de prestataires externes. Dans le cas où le Client

bénéficie avec un tel prestataire d'un contrat en son nom, ce dernier sera responsable de toutes les démarches recommandées ou nécessaires à faire auprès du prestataire concerné. Dans le cas où l'outil, le service est souscrit directement par GMX DEV, pour le compte du Client, GMX DEV s'engage à assurer la relation et les démarches nécessaires à la bonne exécution du service. Cependant, le Client reconnaît que GMX DEV est soumis aux conditions du prestataire concerné et qu'il ne peut garantir le service rendu à ce titre.

Article 5 – Prestations de formation

GMX DEV est organisme de formation, enregistré sous le n° 9313207213 auprès de la DREETS. Dans le cadre de Prestations de formation tel que mentionné au devis, les Parties conviendront ensemble des dates et lieu de réalisation des formations. Le Client aura la charge de fournir le matériel nécessaire.

Article 6 – Obligations des parties

6.1 Obligations de GMX DEV

GMX DEV s'engage à réaliser les Prestations listées dans la commande. Cependant, GMX DEV n'est pas soumis à une obligation de résultat mais à une obligation de moyens. A ce titre, GMX DEV s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et techniques nécessaires pour la bonne réalisation des Prestations, selon les usages et standards en vigueur au jour de la réalisation des Prestations dans la profession. GMX DEV fournira ses Prestations sur la base des informations à sa disposition à la date de réalisation de celles-ci.

6.2 Obligations du Client

Le Client est conscient de l'importance de mettre en œuvre, pendant la durée du Contrat, les moyens nécessaires et suffisants pour que GMX DEV puisse réaliser les Prestations. A ce titre, le Client devra valider les éléments fournis par GMX DEV dans les délais prévus dans le cadre de l'élaboration des Prestations. Par ailleurs, il s'engage à fournir à GMX DEV les informations et documents nécessaires à la réalisation des Prestations (accès, images, charte graphique ...). Ces éléments devront être fournis conformément aux spécifications données par GMX DEV, par exemple en termes de format de fichier.

Le Client reconnaît qu'il est entièrement responsable du contenu éditorial de son site/du contenu à diffuser en son nom.

Article 7 – Prix

Les prix sont exprimés en euros hors taxes et sont indiqués sur le devis. Les dépenses de toutes natures inhérentes à l'exécution des Prestations qui pourraient être exposées par GMX DEV seront refacturées au client (nom de domaine, version payante des plugin etc).

Pour les Prestations ponctuelles faisant l'objet d'un prix forfaitaire, le solde sera payé lors de la livraison des Prestations. A défaut de retour du Client, les Prestations seront réputées acceptés à l'issue du délai deux jours mentionné ci-dessus et GMX DEV pourra exiger le paiement des sommes dues.

Tous les travaux non prévus au devis feront l'objet d'une facturation indépendante et supplémentaire.

Article 8 – Facturation et Paiement

Les factures sont adressées au Client par courrier à l'adresse communiquée par ce dernier ou par email. Elles sont payables par virement ou par chèque à réception.

Le Client dispose d'un délai de dix (10) jours calendaires à partir de la date d'émission de la facture pour contester celle-ci, par mail ou par courrier. A défaut la facture est réputée acceptée.

En cas de retard de paiement, GMX DEV se réserve la possibilité de suspendre toutes les Prestations en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit dès le jour suivant la date d'échéance l'application de pénalités d'un montant égal à 10 % par mois de retard. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire, et sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts qui pourraient être réclamés. En outre, une indemnité forfaitaire de 40 € est également due pour les frais de recouvrement.

Article 9 – Propriété intellectuelle

9.1 Propriété Intellectuelle de GMX DEV

GMX DEV reste pleinement propriétaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle relatifs aux moyens, procédés et savoir-faire qui lui appartiennent avant la conclusion du contrat et qu'elle met en œuvre pour l'exécution des Prestations, notamment les logiciels, marques, outils, programmes, y compris si de tels éléments sont inclus dans le résultat des Prestations.

En contrepartie du paiement intégral du prix, GMX DEV cède à titre exclusif au Client tous les droits de propriété intellectuelle sur les livrables, développements, interfaces, contenus réalisés par GMX DEV au titre des Prestations. Cette cession comprend, pour le territoire français et la durée légale de protection des droits, le droit de reproduction des Livrables sur tous supports ainsi que le droit de représentation de ces derniers.

9.2. Propriété intellectuelle du Client

Aux fins de mise en œuvre des Prestations, le Client autorise expressément GMX DEV à utiliser les contenus

éventuellement protégés par des droits de propriété intellectuelle selon les modalités ci-après : stockage, reproduction, représentation des contenus, en tout ou en partie et en tout format, aux fins de mise en œuvre des Prestations.

9.3 Garanties

Chaque Partie garantit à l'autre Partie la jouissance paisible des droits cédés/concédés dans le cadre du contrat, notamment contre toute revendication de tiers, toute action en justice sur le fondement de la contrefaçon, de la concurrence déloyale ou du parasitisme et plus généralement contre tout trouble affectant la jouissance des droits cédés. En cas de poursuites engagées par un tiers contre une Partie, l'autre Partie supportera tous les droits, frais, honoraires et dommages-intérêts auxquels la Partie mise en cause pourrait être condamnée, sans préjudice des dommages-intérêts que cette dernière serait en droit de réclamer.

Dans le cas où une interdiction d'utilisation de tout ou partie des contenus serait prononcée à l'encontre d'une Partie, l'autre Partie s'engage, selon le choix de la partie mise en cause et à ses frais exclusifs :

- Soit à obtenir le droit pour l'autre Partie de poursuivre l'utilisation de l'élément concerné ;
- Soit à remplacer l'élément litigieux dans les meilleurs délais par un élément équivalent, en veillant à ce que ce remplacement affecte le moins possible les Prestations.

Dans tous les cas, il appartiendra à la partie mise en cause de notifier à l'autre Partie, dans un bref délai et par écrit, toute action ou toute mise en demeure reçues en relation avec les contenus. Les Parties s'engagent réciproquement à collaborer loyalement en fournissant tous les éléments, informations et assistance nécessaires pour mener à bien la défense.

Article 10 – Résiliation

En cas de manquement du Client à l'une de ses obligations contractuelles non réparé dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception notifiant le manquement en cause, GMX DEV pourra résilier les Conditions Générales sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels cette partie pourrait prétendre. En cas de résiliation pour quelque cause que ce soit, l'acompte versé par le client à GMX DEV sera conservé.

Article 11 – Référence

Sauf en cas de volonté contraire formulée par écrit, le Client autorise GMX DEV à mentionner son nom et/ou à utiliser le logo y afférant à titre de référence et, le cas échéant, à

accompagner cette citation d'une description générique des Prestations réalisées pour ce dernier.

Article 12 – Confidentialité

Toutes les informations de toute nature auxquelles le Client ou GMX DEV aura, directement ou indirectement, accès ou qui lui seront communiquées au cours de l'exécution des Conditions Générales sont considérées comme confidentielles et ne doivent pas être divulguées. En particulier, GMX DEV s'engage à ne divulguer aucune information confidentielle concernant le Client, sauf à ses salariés, préposés ou cocontractant lorsque cela est nécessaire pour l'exécution des Prestations.

Article 13 – Traitement de données personnelles

Dans le cadre de l'exécution des Conditions Générales, GMX DEV peut être amené à traiter des données à caractère personnel du Client ou de ses salariés, préposés ou cocontractant. Le traitement de ces données est nécessaire pour la gestion des commandes et l'exécution des Prestations. GMX DEV s'engage à respecter la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel. Les données ne seront pas conservées pour une durée plus longue que celle nécessaire à l'exécution des Prestations, et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

Article 14 – Responsabilité

La responsabilité de GMX DEV ne pourra être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et sous réserve que le Client respecte les termes et conditions du devis et des Conditions Générales.

Sous réserve des limitations et exclusions prévues légalement, la responsabilité de GMX DEV au titre d'un manquement à ses obligations ne peut excéder la totalité des sommes effectivement réglées par le Client pour l'exécution des Prestations ayant conduit au dommage, sur la dernière année écoulée.

Article 15 – Assurances

GMX DEV certifie être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle. Le Client déclare quant à lui être assuré pour les conséquences de sa responsabilité.

Article 16 – Force majeure

En cas de force majeure telle que définie à l'article 1218 du Code civil, aucune des parties ne sera responsable d'un manquement aux Conditions Générales, à l'exception des obligations de paiement.

Article 17 - Sous-traitance

GMX DEV peut avoir recours à un ou plusieurs sous-traitants dans le cadre des Prestations, ce que le Client autorise expressément.

Article 18 – Nullité partielle - Non-renonciation

Si une disposition des Conditions Générales venait à être nulle en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une décision judiciaire, les autres dispositions des Conditions Générales resteront en vigueur et en l'état. Le fait pour une Partie de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des Conditions Générales ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement d'une telle clause.

Article 19 – Évolution des présentes Conditions

GMX DEV se réserve la possibilité de modifier ses Conditions Générales à tout moment. Dans ce cas, il en notifiera le Client par tout moyen.

Article 20 – Droit applicable et attribution de juridiction

Le contrat est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des Prestations et plus généralement au contrat sera porté devant le tribunal de commerce de Marseille.

Conditions en vigueur au 23/05/2023

Pour le client

Nom - Prénom

Qualité

Signature